

Adopté par le Conseil National – Session du jeudi 27 mars 2025

Référentiel pour l'examen d'une demande de qualification en CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE

Prérequis nécessaires pour obtenir la qualification de spécialiste en chirurgie maxillo-faciale :

1. Être titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine reconnu en France
2. Avoir une formation chirurgicale sur l'ensemble du champ de compétence de la spécialité
3. Avoir passé au moins 2 ans dans une structure de soins, universitaire et validant pour la Chirurgie Maxillo-Faciale en France et y avoir exercé des fonctions de chirurgien sénior.
4. Avoir au moins 2 ans d'exercice supplémentaires dans une (ou plusieurs) structures de soins agréées pour la formation en chirurgie maxillo-faciale, et y avoir exercé des fonctions de chirurgien sénior.
5. Pouvoir faire état d'un relevé des activités réalisées par le candidat durant ses fonctions au sein des structures concernées, relevé validé par le (la) ou (les) responsable(s) des structures concernées.
6. Disposer d'un relevé de CRO (précisant la position en tant qu'opérateur ou en tant que premier ou deuxième aide) et d'un tableau quantitatif d'activité opératoire des 3 dernières années validés par les responsables pédagogiques des services hospitaliers où cette activité a eu lieu
7. Avoir participé à la continuité et à la permanence des soins dans les services où le candidat a pratiqué

8. Pouvoir faire état d'un parcours régulier de DPC/FMC en Chirurgie Maxillo-Faciale

Les prérequis précités représentent le socle nécessaire à l'obtention de la qualification, la Commission se réservant toutes possibilités d'évaluer in fine la pertinence de cette qualification

**** ****
—